

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 20 (1949)  
**Heft:** 1

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

734

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXe ANNÉE

N° 1

JANVIER 1949

## SOMMAIRE :

*Contribution à l'hydrologie du Val de Saint-Imier — Electrification des fermes de montagne*  
*Annexes : Requête pour l'amélioration de l'horaire des chemins de fer*  
*dans le Jura bernois*

## Contribution à l'hydrologie du Val de Saint-Imier

### INTRODUCTION

Depuis un certain nombre d'années, au cours de nos diverses recherches scientifiques dans la région d'Erguel, nous avons fait de nombreuses observations concernant plus spécialement les eaux, des points de vue de leur origine et de leur utilisation éventuelle à l'alimentation de nos villages. Tout d'abord, notre intention était de publier dans le bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura, une étude d'ensemble sur ces observations ; puis, en manière de conclusion, de préciser les projets d'adduction des eaux potables auxquels nous ont mené nos constatations dans la nature et nos analyses au laboratoire. Il nous a paru plus utile et opportun, pour les communes de notre vallée, d'inverser notre plan primitif cependant plus rationnel, et d'en ouvrir la publication par les conclusions elles-mêmes : c'est l'objet du présent mémoire.

Autrefois, il n'y a pas si longtemps de cela, les eaux que les édiles des localités de notre région supputaient propres à l'alimentation, devaient posséder quelques qualités fondamentales tombant sous les sens : la limpidité, la fraîcheur, l'absence de couleur et d'odeur. Cette appréciation sommaire n'était déjà pas si dénuée de valeur qu'on le penserait de prime abord, si l'on veut se rappeler que le bon sens et l'empirisme de plusieurs siècles, avaient démontré que le captage devait s'effectuer loin des habitations humaines et des cours d'eaux pollués par les agglomérations de l'amont.

Aujourd'hui, les exigences sont plus serrées et minutieuses ; elles font appel à toutes les données de la science et de l'hygiène modernes. C'est à ces lumières que l'« Ordonnance réglant le commerce des denrées alimentaires » du 26 mai 1936, dit dans son article 260 : « Une eau potable doit répondre aux exigences générales